ENTRENOUS

www.boutignyprouais.fr

ALLEMANT ■ BEAUCHÊNE ■ BEAUTERNE ■ BOUCHEMONT ■ BUCHELET ■ CLOCHES ■ DANNEMARIE ■ LE BOIS DES PRES ■ LES JONCS ■ LE MESNIL ■ LA MUSSE ■ ROSAY ■ SAINT-PROJET ■ SAUSSAY ■

Boutigny-Prouais

BULLETIN MUNICIPAL

N°88 - Mai 2016

IMPORTANT – DISTRIBUTION DE SACS DE DECHETS VERTS

Il ne vous reste plus que
le SAMEDI 21 MAI ou le SAMEDI 28 MAI entre 9h30 et 12h00
pour récupérer vos sacs de déchets verts à PROUAIS – Rue des Blatiers, en face de l'église.

Plus aucune distribution ne sera ensuite assurée pour l'année

Directeur de la publication :
Mireille Eloy
Maire de Boutigny-Prouais

Responsable de la rédaction :
Jean-Bernard Bessard

Relecture
Agnès Ventura

Maquette et Impression
Johnathann GODARD
Photos libres de droit
Tout droit de reproduction réservé.

MAIRIE

Adresse
4 rue du rosaire
28410 BOUTIGNY
Tél : 02.37.43.00.43
Fax : 02.37.65.11.81

Courriel :
boutigny.prouais@wanadoo.fr
Site Web :
www.boutignyprouais.fr
Facebook
Mairie de Boutigny-Prouais_page

Secrétariat ouvert au public
Horaires d'ouverture de
la Mairie de BOUTIGNY :

Lundi	14h30 - 17h30
Mardi	14h30 - 17h30
Mercredi	14h30 - 17h30
Jeudi	14h30 - 17h30
Vendredi	14h30 - 17h30
Samedi	09h00 - 12h00

AGENCE POSTALE COMMUNALE
Tél : 02 37 43 05 15
Du Lundi au Vendredi 14h30 à 17h30
Le Samedi 09h00 à 12h00

Mes Cher(e)s Administré(e)s,

Comme chaque année, vos élu(e)s se sont appliqué(e)s à voter un budget municipal à la hauteur des moyens dont nous disposons et dans l'intérêt général des botipratiens.

C'est ainsi que vous pourrez prendre connaissance, dans les pages intérieures du présent numéro d'Entre Nous, du détail de son approbation et de l'attention qu'il est porté à maintenir des impôts supportables par tous. Pour sa part, la commune n'a pas augmenté ses taxes.
Seules des dépenses liées au maintien d'un bon entretien de notre commune ou encore des dépenses indispensables à assurer la sécurité seront réalisées.

Cette année, l'encours de la dette communale sera de 1 274 000 € composée tout d'abord des emprunts réalisés pour l'école du site scolaire de Prouais, pour la cantine et le dortoir du site scolaire de Boutigny. Ce montant tient compte également d'un prêt de 900 000 € réalisé en 2010 pour réhabiliter 3 bâtiments communaux dont 2 d'entre eux devenaient dangereux, à savoir la partie de bâtiment à Boutigny supportant l'ancienne garderie, et à Prouais, la longère comprenant un logement ou encore « La Grange », inutilisable en l'état.

Une décision s'imposait alors aux élu(e)s : réhabilitation avec emprunt ou démolition pure et simple. S'agissant d'un patrimoine communal, décision fut prise de faire procéder à leur réhabilitation. Aujourd'hui, force est de constater l'utilité de l'investissement réalisé.

C'est pourquoi, s'agissant d'un encours lié uniquement à l'investissement immobilier, il me parait important de vous faire savoir que, compte tenu de sa capacité d'autofinancement, c'est-à-dire des excédents qu'elle est en mesure de dégager chaque année de sa section de fonctionnement, la commune serait en mesure, sans aucun investissement nouveau de sa part, de pouvoir éteindre sa dette en 9 ans.

Pour autant, serait-il raisonnable de suspendre toutes dépenses d'investissement, au risque de créer un village qui ne serait plus attractif, qui verrait son patrimoine se détériorer et sa qualité de vie reculer ? Je ne le crois pas sauf à se projeter à très court terme avec les conséquences qui ne manqueraient pas de se faire jour un peu plus tard. Il ne faut pas perdre de vue que toute décision prise voit une réalisation effective dans un délai de 3 à 5 ans au mieux ; vos élu(e)s se doivent donc d'être visionnaires pour faire avancer leur village.

Très cordialement,
Votre maire, Mireille Eloy

Commémoration de la capitulation nazie et de la victoire des alliés du 8 mai 1945

Dépôt d'une gerbe au monument aux morts de Boutigny à 10h30,

La cérémonie commémorative avec hommages et dépôt de gerbes de fleurs aura lieu devant le monument aux morts de Prouais à 11h,

Vin d'honneur dans « La Grange » à Prouais.

Répondez nombreux à cet appel pour honorer ceux qui ont lutté pour la liberté et se sont sacrifiés pour nous.

VOTE DU BUDGET MUNICIPAL

Le budget municipal, c'est quoi ?

Le Budget Primitif de la commune est l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'exercice.

- C'est un acte prévisionnel car il constitue un programme financier qui évalue les recettes à encaisser et les dépenses à effectuer sur une année.
- C'est un acte d'autorisation juridique par le lequel le maire (organe exécutif de la collectivité) est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

Il est prévu pour un exercice budgétaire qui commence au 1er Janvier et qui s'achève au 31 Décembre.
L'adoption du Budget est un acte fondamental de la gestion communale, à travers lui se concrétisant les choix et les orientations des élus municipaux. Le Budget est constitué de deux sections : la section d'investissement et la section de fonctionnement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT. Elle retrace toutes les opérations affectant le patrimoine de la commune et son financement.

Y figurent :

- les recettes liées à la capacité d'autofinacement (virement de la fonction fonctionnement)
- les opérations d'immobilisations (acquisitions de terrains, constructions, travaux…) ;
- le remboursement des emprunts en capital.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.
Elle regroupe essentiellement toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, c'est à dire :

- des dépenses régulières et incompressibles (rémunération du personnel, participation frais de cantine, de garderie et de Temps d'Activités Périscolaires, d'indemnités des élus, travaux d'entretien, électricité, combustibles, produits d'entretien assurances, télécommunications, taxes diverses, cimetières...) et en dernier lieu, participation aux organismes de regroupement (SDIS, Syndicat des fossés de Marchezais, SITED, SITERR, Transport scolaire etc …)
- les charges financières liées aux intérêts des emprunts

La section de fonctionnement dispose de ressources définitives et régulières composées pour l'essentiel :

- du produit de la fiscalité propre : taxe habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, des dotations et compensations versées par l'Etat.
- de ressources propres (produits divers) de la participation des parents aux frais de cantine, de la location de salles…

ÉQUILIBRE DU BUDGET : Le Budget primitif est présenté en équilibre.
Les recettes doivent donc être suffisantes pour couvrir les dépenses. En ce qui concerne la section de fonctionnement, seul l'ajustement des taxes peut apporter les ressources qui manqueraient à l'équilibre.
Par contre, en section d'investissement, les opérations seront financées par le biais de subventions, d'emprunts ou d'autofinancement de la collectivité.

LES DECISIONS MODIFICATIVES : Elles permettent, au cas par cas, de modifier le buget voté suivant les besoins de la commune ou des demandes de la perception.

LE COMPTE ADMINISTRATIF : Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la commune. Il doit être voté avant le 15 Avril de l'année suivante.

DEPENSES de FONCTIONNEMENT - BUDGET PRIMITIF 2016

011 - EDF-Tél-combustibles-cantine maintenance-assurances-cérémonies	371 697,41	
012 - Charges de personnel	425 200,00	
65 - Sce Incendie-subv.associations Syndicats inter.communaux	192 603,00	
66 - Charges Financières (intérets prêts)	57 806,96	
67 - Charges exceptionnelles	2 300,00	
68 - Dotation aux amortissements	0,00	
022 - Dépenses imprévues	5 000,00	
023 - Financement des investissements	142 538,61	
6574 - Transport scolaire primaire	28 000,00	
6554 - CCAS	2 400,00	
	1 228 545,98	

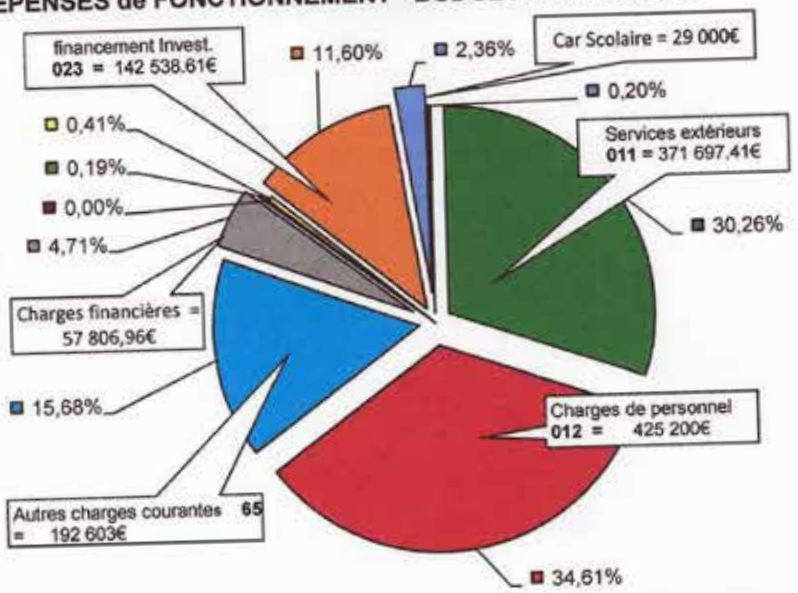

Par chapitre comptable, les principales dépenses de fonctionnement représentent pour :

012 - Les charges de personnel	34,61%
023 - L'auto-financement brut	11,60%
011 - Les services extérieurs	30,26%
65 - Le service incendie, les contributions aux syndicats inter-communaux et subventions communales aux assoc.	15,68%
65 - Transport scolaire communal	2,36%
66 - Les intérêts de la dette	4,71%
67- Charges exceptionnelles	0,19%
022- Dépenses imprévues	0,41%
6554 - CCAS	0,20%

RECETTES de FONCTIONNEMENT - BUDGET PRIMITIF 2016

70 - Cantine-coupons car-concessions cimetières-ventes containers ...	153 400,00
7311 - Impôts et taxes	625 000,00
7411 - Dotations et participations de l'Etat et du Conseil Général	138 690,00
7412- Dotations et Participations	95 075,00
7412- Attribution de compensation	0,00
7483- Compensation des éxonérations	31 600,00
75 - Autres prod. de gestion courante	13 500,00
013 - Rembt Personnel	30 000,00
76 - Produits financiers	1 100,00
77 - Produits exceptionnels	4 400,00
79 - Transfert de charge	0,00
R002 - Report de fonctionnement	135 780,98
	1 228 545,98

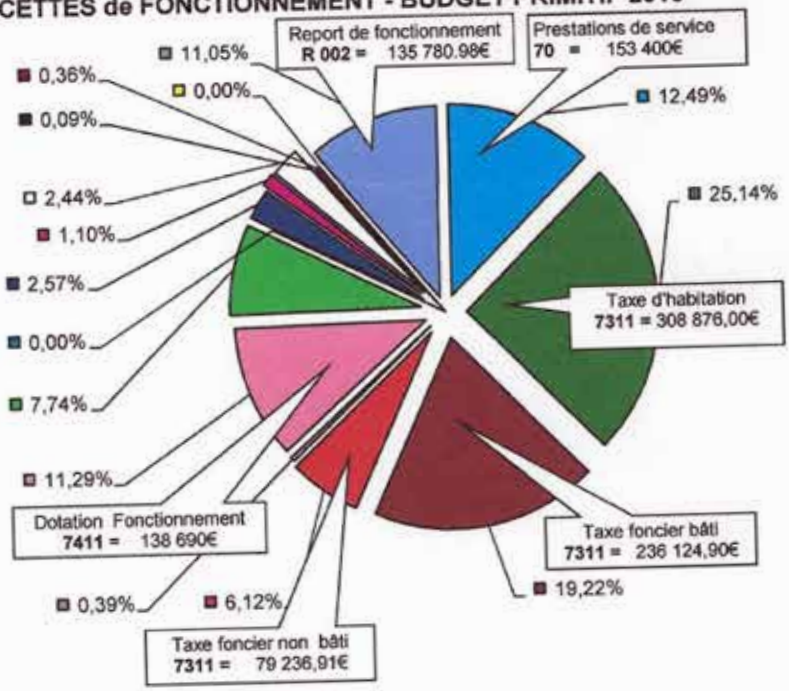

Par chapitre comptable, les principales recettes de fonctionnement sont couvertes par :

7311 - la taxe d'habitation	25,14%
7311 - la taxe sur le foncier bâti	19,22%
7311 - la taxe sur le foncier non bâti	6,12%
7321 - Attribution de compensation	0,39%
7412 - les subventions et participations	7,74%
7411 - la participation de l'Etat (DGF)	11,29%
70 - Prestations de services	12,49%
013 - l'atténuation de charges (rembt du personnel employé pour les stations d'épuration, emplois aidés par l'Etat ...)	2,44%
	0
	0
	0,00%
R002 - Report de fonctionnement	11,05%
Divers produits - taxes	4,12%

Mireille ELOY

BREVES DE CONSEIL

DECISIONS PRISES AU COURS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

TOUTES LES DELIBERATIONS ONT ETE PRISES A L'UNANIMITE

BUDGET COMMUNAL

Approbation de l'exécution budgétaire du compte administratif 2015

Dépenses Fonctionnement : 945 406.22 € - Dépenses Investissement : 896 577.21 €
Recettes Fonctionnement : 1 074 176.82 € - Recettes Investissement : 1 236 725.15 €

Présentation et approbation du compte de gestion 2015 du Receveur

Les écritures sont en conformité avec celles du compte administratif 2015.

Approbation de l'affectation du résultat comme-dessous :

En fonctionnement : 135 780.98 € d'excédents - En investissement : 118 383.37 € d'excédents

DELIBERATION POUR FIXATION DES TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX **à compter de la rentrée scolaire 2016.**

Les tarifs de **la garderie** ont été fixés à 2.90 € le matin, 3.50 € le soir et 4.90 € le forfait matin plus soir.
En 2015, la commune a participé financièrement au paiement de la garderie à hauteur de 12 463 € (coût de la garderie 32 941 € en dépenses, pour des recettes de 20 477 €, soit un taux de couverture de 62.16 %), non compris la prestation dûe à la CCPH pour l'utilisation du centre de loisirs pour un montant d'environ 7 000 € .

Le tarif du repas de **cantine** a été fixé à 3.60 €; le prix du repas exceptionnel a été maintenu à 6.20 €.
La participation financière de la commune pour l'année 2015 a été de 57 904 € (coût de la cantine 129 669 € de dépenses, pour des recettes de 71 765 €, soit un taux de couverture de 55.34 %).

DELIBERATION POUR VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Les élus ont décidé du maintien des taux actuels d'imposition sur les nouvelles bases, à savoir : **14.80 % pour la Taxe d'Habitation, 16.83 % pour le Foncier Bâti et 25.53 % pour le Foncier Non Bâti.**

Présentation du budget primitif 2016 en équilibre :

Dépenses et Recettes de fonctionnement :		1 228 545.98 €
Dépenses et Recettes d'investissement :	+	770 073.23 €
Soit un budget total Dépenses et Recettes de		**1 998 619.21 €**

Il a été décidé la souscription d'un prêt de 200 000 € sur 20 ans, au taux de 1.97 %, en complément du prêt de 900 000 €, signé en 2010, pour le financement des travaux de réhabilitation des 3 bâtiments communaux et plus précisément pour la réalisation dela tranche conditionnelle, validée par l'ensemble des élus, des travaux dans le bâtiment baptisé « La Grange ».

BUDGET annexe ASSAINISSEMENT

Approbation de l'exécution budgétaire du compte administratif 2015

Dépenses de fonctionnement : 67 729.85 €- Recettes de fonctionnement : 91 426.65 €
Dépenses d'investissement : 778 692.51 €- Recettes d'investissement : 695 502.53 € €

Présentation, approbation du compte de gestion 2015 du Receveur.

Les écritures du compte de gestion sont en conformité avec celles du compte administratif 2015.

Approbation de l'affectation du résultat comme ci-dessous :

En fonctionnement : 23 696.80 € d'excédents - En investissement : 72 903.01€ d'excédents

DELIBERATION POUR FIXATION DU TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Les élus ont décidé du maintien de la redevance assainissement à 2.12 € le m3 (1.82 € HT + 0.30 € de taxe obligatoire de modernisation sur laquelle sera appliquée la TVA)

BUDGET annexe ASSAINISSEMENT – Présentation et vote du budget primitif 2016 adopté

Le budget Primitif Assainissement est équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à **109 296.80 € €**
Le budget Primitif Assainissement est équilibré en recettes et dépenses d'investissement à **179 228.81 € €**

BUDGET annexe TRANSPORT
Approbation de l'exécution budgétaire du compte administratif 2015
En fonctionnement Dépenses : 35 493.02 € - En fonctionnement Recettes : 26 939.51€
En investissement Dépenses : 0.00 € €- En investissement Recettes : 11 833.00 € (amortissement du car)
Présentation, approbation du compte de gestion 2015 du Receveur
Les écritures du compte de gestion sont en conformité avec celles du compte administratif 2015
Approbation de l'affectation du résultat
En fonctionnement : 11 202.45 € d'excédents - En investissement : 23 866.00 € d'excédents
Présentation et vote du budget primitif 2016 adopté
Le budget Primitif du Transport Scolaire est équilibré en **recettes et en dépenses d'exploitation** à 72 919.93 € .
Le budget Primitif du Transport Scolaire **est en excédent de recettes d'investissement** de 45 619.93 €

Avec l'accord des membres du conseil municipal présents, il à été ajouté 3 délibérations à l'ordre du jour.
Celles-ci ont été adoptées à l'unanimité.

- **Délibération pour acter de la durée d'amortissement de la subvention perçue pour notre car communal** de 53 043.70 €. Ce montant sera amorti en 10 ans à raison de 5 304.73 € par an.
- **Délibération pour participer à la consultation du contrat groupe d'assurance statutaire**, lancée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir ; une consultation qui n'impose pas à la collectivité d'adhérer au contrat
- **Délibération pour la souscription d'un emprunt à long terme de 200 000 € sur 20 ans**

URBANISME

N° ADMINISTRATIF	Date dépôt	ADRESSE DU TERRAIN CADASTRE	NATURE DES TRAVAUX	DECISION
DP 028 056 16 0008	29/01/16	16 rue chartraine	Changement du portail +réfection des poteaux	**Favorable**
DP 028 056 16 0003	03/02/16	Rue des tourelles	Division	**Favorable**
DP 028 056 16 0005	11/02/16	2 rue du calvaire	Ajout d'une fenêtre	**Favorable**
DP 028 056 16 0004	13/02/16	26 rue des forges les primevères	Aménagement des combles et pose de 4 châssis de toit	**Favorable** avec encastrement des châssis
DP 028 056 16 0006	29/02/16	1 rue des potiers	Réfection remise	**Défavorable, non conforme pour les matériaux**
DP 028 056 16 0007	29/02/16	6 rue des vieilles pierres	Construction d'une piscine	**Défavorable**
DP 028 056 16 0009	15/03/16	14 rue Saint Remy	Rénovation et remplacement des fenêtres et porte entrée gris	**Favorable**

Déclaration préalable (D.P.) :
C'est une autorisation administrative qui s'impose aux travaux de faible importance non soumis :
- à permis de construire
- aux divisions de terrain non soumises à permis d'aménager.

Vie Pratique

Collectes des objets encombrants pour notre commune :
Jeudi 19 mai 2016 et Mercredi 30 novembre 2016.
(Sortir vos encombrants la veille de ces deux dates)

Période de collecte des déchets verts :
Du lundi 4 avril 2016 au lundi 19 décembre 2016

IMPORTANT – DISTRIBUTION DE SACS DE DECHETS VERTS

Il ne vous reste plus que
le SAMEDI 21 MAI ou le SAMEDI 28 MAI entre 9h30 et 12h00
pour récupérer vos sacs de déchets verts à PROUAIS – Rue des Blatiers, en face de l'église.

Plus aucune distribution ne sera ensuite assurée pour l'année

LES POMPIERS DE BOUTIGNY-PROUAIS A LA MANŒUVRE...

Pour acquérir l'efficacité nécessaire dans des circonstances variées, les pompiers doivent pratiquer un entraînement régulier, (la Formation de Maintien Perfectionnement des Acquis) ce qui permet à chacun de connaître ses possibilités et ses limites.

Samedi 2 avril 2016 :
Simulation d'un accident avec véhicules incendiés et blessés.

AVP 2 VL dont un impliqué inconscient dans un véhicule sur le toit, pris en charge par l'équipe des Sapeurs-Pompiers Volontaires de Boutigny avec pose de collier cervical et ACT et évacuation sur une planche d'évacuation.

AVP 2 VL impliqués dont une sur ses roues et en feu, intervention du CO de Boutigny avec un engin de secours type FPT prêté par le service formation de notre SDIS. Deux binômes engagés, le premier pour extinction du véhicule embrasé, le second avec une lance à débit variable pour éviter la propagation à l'environnement

AVP 2 VL avec propagation, engagement de deux binômes pour extinction et sécurisation de l'espace enfumé ainsi qu'un binôme de réserve déployé pour sécuriser la zone passante.

Merci à la commune de nous avoir autorisé ce type d'action peu commune, ainsi qu'à la gendarmerie qui était avec nous sur les lieux de l'entrainement.
V. DOUINE.

LEXIQUE :

AVP :
Accident sur la Voie Publique
Binôme :
La manœuvre de base repose sur une unité composée de deux sapeurs-pompiers constituant le binôme. Le binôme est composé d'un chef et d'un équipier.
VL : Véhicule Léger
ACT : Attèle Cervico Thoracique
FPT : Fourgon Pompe-Tonne
CO : Centre Opérationnel
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

Action Sociale

INFORMATIONS CROIX ROUGE

Permanences les mardis tous les 15 jours
En alternance à BOUTIGNY ou à PROUAIS 9h30-11h30
(Voir dates sur panneaux lumineux)
Votre rencontre avec la Croix Rouge sur Roues
NOUVELLE PRESTATION D'AIDE A VOTRE DISPOSITION :
Transport à la demande en Pays Houdanais

Pourquoi ce service ?
Pour renforcer, en l'absence de moyens de transport public, les dispositifs éventuellement existants, ou pallier à leur absence et offrir ainsi aux bénéficiaires la possibilité de se rendre à certains rendez-vous.

Pour qui ?
- Les bénéficiaires Croix Rouge.
- Tout particulier orienté vers la croix rouge par un assistant social.
- Toute personne pouvant justifier de trop faibles revenus.

A quelles conditions ?
Il est nécessaire de justifier d'un rendez-vous médical (non pris en charge par la sécurité sociale), social, Caisse d'Allocations Familiales ou Pôle Emploi.
Le parcours aller-retour dans et hors CCPH ne peut excéder 60km, exceptions faites pour les trajets vers les hôpitaux de Saint Quentin en Yvelines et Versailles
Le véhicule peut recevoir 6 passagers dont des enfants (sièges enfants disponibles)
Le forfait aller-retour est fixé à 1€ et 3€ si sortie hors du pays houdanais.
Le transport est assuré depuis le domicile du bénéficiaire, dans un véhicule dédié et par un volontaire Croix Rouge avec qui convenir du temps d'attente sur place avant le trajet retour.
Ce service est donc proposé sous réserve de la disponibilité d'un bénévole Croix Rouge au jour et horaires du rendez-vous à honorer.
La réservation obligatoire doit être effectuée 48 heures avant le rendez-vous prévu au 01.78.82.58.43.

RAPPEL

«Livres et moi»,
service de portage de livres à domicile

CCAS

Le CCAS, en partenariat avec la Bibliothèque Municipale Régine Deforges propose un nouveau service pour les personnes à mobilité réduite : le portage de livres à domicile («Livres et moi»). Vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, la bibliothèque vient à vous !

«Livres et moi», c'est quoi ? C'est un service personnalisé réservé aux habitants de Boutigny-Prouais ne pouvant se déplacer. La bibliothèque vous apportera sur rendez-vous les livres qui correspondent à vos goûts et vos attentes.

«Livres et moi», pour qui ?
Toutes les personnes dans l'incapacité physique de se déplacer (même momentanément).

«Livres et moi», comment s'inscrire ? Remplir le formulaire à l'intérieur du présent numéro

Action Sociale

DES NOUVELLES DU JARDIN MEDIEVAL...

Le CCAS, en collaboration étroite avec les Enseignantes de BOUTIGNY-PROUAIS, a mis en place un projet Intergénérationnel enfants et adultes séniors sur le thème de l'élaboration d'un JARDIN MEDIEVAL.

Enseignantes, bénévoles, enfants tout le monde s'y est mis.
Le projet d'un jardin inspiré de ceux des cloîtres de l'époque médiévale a vu le jour fin de l'année 2015. Une affaire rondement menée…
Des bénévoles se sont réunis pour élaborer le plan du futur jardin puis pour tracer sur le terrain les lignes de la première phase de ce qui serait « leur » jardin médiéval.
Puis la zone ainsi délimitée, il a fallu diviser, en espaces réguliers : 5 carrés (bientôt 6) de bonne terre surélevée, délimités par des planches, elles mêmes recouvertes par des gaulettes tressées que l'on appelle plessis.

Au Moyen-âge, plantes et formes géométriques possèdent une puissante valeur symbolique qui enracine le jardin dans la vision du monde de l'époque, le Paradis perdu où l'homme vivait en autarcie, à l'abri des difficultés de la vie.
Les carrés du potager (hortus) sont plantés et organisés selon l'usage des plantes.
Nos jardiniers en herbe ont choisi……des rosiers, du buis, des pensées, des iris, des herbes aromatiques, vont bientôt suivre des plans de rhubarbe.

Mais il faut protéger les plantations des becs des petits oiseaux ; qu'à cela ne tienne, les enfants ont souhaité faire gardienner leur jardin par un épouvantail et ils en ont confectionné un joli. Peut-être en le façonnant ont-ils fredonné cette ritournelle :

Mon ami l'épouvantail, qui habite dans le jardin,
Est un vieux bonhomme en paille,
Et tout le monde l'aime bien.

Mon ami l'épouvantail, qui habite dans le jardin
Est un vieux bonhomme en paille,
Et tout le monde l'aime bien !
Les oiseaux font leur nid en haut,
En haut de mon chapeau,
Et pour avoir encore plus chaud,
Dans les poches de mon manteau - eau

Et quand reviendra le printemps
Pouss'ront entre ses dents,
Des bouquets jaunes des bouquets blancs,
Qu'il offrira aux passants
(Jean-Naty-Boyer et JP Favotte)

A suivre…

Gaulettes tressées

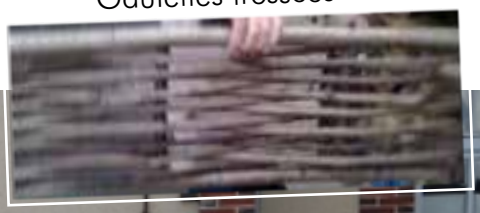

Vie associative

AGENDA

✔ **08 Mai**
9H30 - 11 H - BOUTIGNY/PROUAIS
MAIRIE/ANCIENS COMBATTANTS
Commémoration Victoire de 1945

✔ **15 Mai**
9 H STADE de Boutigny ASCBP
SECTION FOOT Tournoi de foot adultes

✔ **05 Juin**
JOURNEE - RUE DU ROSAIRE
RPE - Foire à tout

✔ **05 Juin**
17 H - LA GRANGE - LES ESCAPADES DE BOUTIGNY PROUAIS - Représentation théatrale de la petite troupe des enfants

✔ **10 Juin**
20 H Salle ASPIC - MESSAMBIA
Assemblée Générale

✔ **11 Juin**
15 h 30 LA GRANGE à Prouais
MESSAMBIA Spectacle enfants

✔ **18 Juin**
19 H 30 PLACE DE PROUAIS
COMITE DES FETES DE PROUAIS
FEU DE LA SAINT JEAN

✔ **18 et 19 Juin**
9 H A 18 H - LURAY - LA FRATERNELLE
Concours annuel à 50 m

✔ **25 Juin**
10 H 30 PROUAIS Représentant des Parents d'Elève
ECOLE Kermesse

✔ **25 Juin**
21 H LA GRANGE - LES ESCAPADES DE BOUTIGNY PROUAIS - Représentation théâtrale de la troupe des adultes

✔ **01 Juillet**
20H à 22H SALLE POLYVALENTE
BOUTIGNY COMITE DES FETES DE PROUAIS
Soirée Mini Disco

✔ **13 Juillet**
23 H Feu d'artifice sur la Place de l'Église à Prouais

✔ **13 Juillet**
19 H LA GRANGE
MAIRIE - Repas communal

✔ **14 Juillet**
16 H Place de l'Eglise de PROUAIS
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS
Animations et jeux pour les enfants

✔ **03 Septembre**
NOGENT LE ROI LA FRATERNELLE
Forum des Associations

✔ **03 Septembre**
CONDE SUR VESGRE LA FRATERNELLE
Forum des Associations

✔ **04 Septembre**
9 H à 12 H STAND DE TIR LA FRATERNELLE Journée portes ouvertes

✔ **10 Septembre**
13 H 30 à 18 H 30 STAND DE TIR LA FRATERNELLE
Journée portes ouvertes

✔ **11 Septembre**
9 H à 12 H STAND DE TIR LA FRATERNELLE
Journée portes ouvertes

✔ **11 Septembre**
19 H SALLE POLYVALENTE
ASCBP SECTION FOOT
Assemblée Générale

✔ **18 Septembre**
ASPIC
Journée du patrimoine

✔ **08 Octobre**
10 à 19 H LA GRANGE
ASPIC Exposition

✔ **08 Octobre**
15 H LA GRANGE
ASPIC - Concours de dictée

✔ **09 Octobre**
10 à 19 H LA GRANGE
ASPIC - Continuité de l'exposition

✔ **09 Octobre**
10 H 30 LA GRANGE - ASPIC
Remise des prix concours photos

✔ **15 Octobre**
19 H 30 SALLE POLYVALENTE COMITE DES FETES DE PROUAIS
Soirée à thème

✔ **11 Novembre**
10H30/11H BOUTIGNY/PROUAIS MAIRIE/ANCIENS COMBATTANTS
Commémoration Armistice 1918

✔ **03 Décembre**
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS
Sainte Barbe

✔ **03 Décembre**
MAIRIE Spectacle de Noël pour les élèves

Comité des Fêtes de PROUAIS

Le 12 mars 2016

SOIREE MEXICAINE

(SALLE POLYVALENTE)

Un Mojito tonifiant,
Un très bon chili,
Une ambiance Latino et chaude !!!

Des danseurs infatigables,

Des bons ingrédients pour une soirée très réussie !

JB

Vie associative

CLUB DE L'AMITIE SECTION « CARTES ET JEUX »

Michel Allorge chaleureux Président du Club de l'Amitié est en passe de gagner son pari !
Son obstination a porté ses fruits !
Après plusieurs tentatives, une équipe de tarot se réunit régulièrement à la « Maison des associations » les jeudis après-midi de 14h à 18h tous les 15 jours : Jeudi 14 avril ; Jeudi 28 avril ; Jeudi 12 mai etc.
Le tarot se joue à quatre ou à cinq joueurs. Les puristes rétorqueront que le « vrai tarot, c'est quatre », mais à cinq (avec l'appel au roi) les parties s'animent et les mimiques des joueurs valent une bonne pièce de théâtre.
« *Une Petite…Une Garde … Sans le chien… Contre le chien …Poignée, j'ai amené le petit au bout…* »
Les aficionados comprendront.
Pour autant le Club de l'Amitié « section cartes et jeux » continue de faire appel au recrutement…
Une autre équipe de tarot, des équipes de belote, des joueurs de scrabble ? Tout est envisageable !
VENEZ PASSER UN BON MOMENT. VOUS ETES DECIDES ? ALORS CONTACTEZ le 02 37 65 16 75

SAMEDI 9 avril 2016 REPAS DU CLUB DE L'AMITIE

En ma qualité de Président, je suis heureux de vous voir si nombreux et d'accueillir de nouveaux membres. Notre section Jeux, Tarot pour l'instant, démarre bien et nous attendons d'autres nouveaux joueurs. Je tiens à remercier la Municipalité pour l'aide financière qu'elle nous apporte et vous souhaite à toutes et tous un excellent repas.

Bravo Michel !

A la santé du Club de l'Amitié et à son Président

Le club de l'Amitié avait organisé samedi 9 avril à 12 heures, un repas au restaurant de Prouais.
Au menu : Kir et amuse-gueule, foie gras maison, trou Normand (sorbet pomme verte arrosé de calvados) Pintade à la crème, Tarte aux fraises. **Au club de l'Amitié, Il fait bon y vivre, de s'y retrouver dans une ambiance amicale et chaleureuse.**
Ce moment festif a été très apprécié.

JB

La loi faisant du 19 mars la journée officielle de commémoration de la guerre d'Algérie et des combats en Afrique du Nord a été promulguée le 6 décembre 2012. Elle avait été votée par l'Assemblée en …1999 et finalement adoptée par le Sénat en novembre 2012.

Cette commémoration en souvenir « *de toutes les victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie* » s'est déroulée à Prouais devant le monument aux morts, sous l'égide des Anciens Combattants de Boutigny et ses environs.

JB

Vie associative

L'ASPIC COMMUNIQUE...

Le 19 mars un petit groupe (une douzaine de personnes) s'est rendu à la «SPARTERIE» de Dammartin en Serve (78), lors d'une journée portes ouvertes.
Ce petit musée raconte la création, le travail et le savoir-faire de cette usine créée par Monsieur LEMAIRE au 18ème siècle et malheureusement disparu en 1974.
L'ASPIC conseille vivement la visite de ce musée.
Pour tous renseignements consulter le site www.musee-le-mas.fr ou prendre contact par téléphone 06.45.50.77.95...

JOURNEE DU PATRIMOINE

Les journées du Patrimoine ayant lieu le 3ème week-end de septembre (17 et 18 septembre), l'ASPIC envisage d'organiser une exposition de véhicules automobiles et vélomoteurs anciens le samedi de 9h à 12h à Boutigny et à Prouais de 13h à 18h.

Si vous êtes en possession de ce genre de véhicule, contacter l'ASPIC au 06.62. 93.68.75 *Lors de ces expositions, seront ouvertes les Eglises Saint Pierre de Boutigny le matin et Saint Remy de Prouais l'après-midi.*

L'ASPIC ORGANISE LE 25 ET 26 JUIN

Animation Calligraphie

UN STAGE DE CALLIGRAPHIE
Pour tous renseignements : **06.62.93.68.75**

EXPOSITION DU LUNDI DE PÂQUES (28/03/16)

Félicitations aux exposants

L'ASPIC a présenté dans la salle du conseil de Boutigny, les travaux des adhérents des trois ateliers, réalisés au cours de l'année, à la Grange de Prouais dédiée à l'ASPIC. A cette occasion, de nombreux visiteurs ont pu apprécier les œuvres exposées et échanger avec leurs auteurs sur les différentes techniques : modelage, marqueterie et peinture.
Cette journée a été très appréciée tant par les exposants que par les visiteurs qui pour certains ne connaissaient pas encore cet aspect de la vie de la commune. *Annie CHAUBARD*

5ème FESTIVAL JAZZ N'BLUES EN PAYS HOUDANAIS

Festival Jazz N'Blues à BOUTIGNY-PROUAIS

« La Communauté de Communes du Pays Houdanais est heureuse de vous annoncer la tenue de la 5ème édition du Festival Jazz N'Blues en Pays Houdanais

le samedi 28 mai prochain

Réservez d'ores et déjà votre après-midi et votre soirée entre 15 h et 22 h !

Vous serez accueillis comme il se doit par les Associations de Boutigny-Prouais que sont LES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES et MESSAMBIA qui vous proposeront boissons, sandwichs, gâteaux et sourires !!!

Au programme :
- 5 groupes de musiciens et associations musicales, dont le groupe OLAILA, une formation pop/folk/world et GWENDAL LETOULEC, guitariste, qui assureront la première partie

- Puis, ils laisseront la place vers 20h30 à Sting on the Night, une formation de huit musiciens proposant un hommage à Sting, ancien chanteur du groupe The Police !
Son répertoire allant du Jazz à la Pop mélodieuse, il permet de réunir un publique large et intergénérationnel.

Ce festival se déroule cette année à la salle « La Grange » sur la commune de BOUTIGNY-PROUAIS, 10 rue Saint Rémy 28410 Prouais.

La direction artistique a été confiée à Christophe PICHON, musicien professionnel depuis 30 ans, directeur du festival Méli-Mélo'gnes et directeur artistique de l'école de musique de Longnes.

Cette 5ème édition promet encore d'offrir au public, quel que soit son âge ou son style musical, une programmation alléchante et accessible portée par des artistes d'exception.

TARIF UNIQUE 5 EUROS – GRATUIT POUR LES MOINS DE 18 ANS – Billetterie sur place - VENEZ NOMBREUX

Retrouvez le programme complet sur le site de la communauté de Commune du Pays Houdanais
www.cc-payshoudanais.fr

PAYS HOUDANAIS

1er Mai ...Un peu d'histoire

Pourquoi le 1er mai est la fête du muguet ?
Il semble que le muguet aussi appelé lys des vallées, une plante originaire du Japon, soit présente en Europe depuis le Moyen-Age. La plante à clochettes a toujours symbolisé le printemps et les Celtes lui accordaient des vertus porte-bonheur. Le 1er mai 1561, le roi Charles IX officialisa les choses : ayant reçu à cette date un brin en guise de porte-bonheur, il décida d'en offrir chaque année aux dames de la cour. La tradition était née.

Pourquoi le 1er mai est la fête du Travail ?
Le 1er mai, Fête du travail, tire ses origines dans l'histoire du monde ouvrier. Le point de départ est le samedi 1er mai 1886. Ce jour-là, à Chicago, un mouvement revendicatif pour la journée de 8 heures est lancé par les syndicats américains, alors en plein développement. Une grève, suivie par 400 000 salariés paralyse de nombreuses usines. La date du 1er mai n'est pas choisie au hasard : il s'agit du «moving day», le jour où traditionnellement, les entreprises américaines réalisent les calculs de leur année comptable. Le mouvement se poursuit et le 4 mai, lors d'une manifestation, une bombe est jetée sur les policiers qui ripostent. Bilan : une dizaine de morts, dont 7 policiers. S'en suivra la condamnation à mort de cinq anarchistes.

Comment le 1er mai est devenu un jour férié ?
Le 23 avril 1919, le Sénat ratifie la loi instaurant la journée de huit heures. Exceptionnellement, pour célébrer cette avancée, la haute Assemblée déclare le 1er mai 1919 journée chômée. Dans les années qui suivent, le 1er mai s'impose peu à peu comme un rendez-vous ouvrier, un jour de cortèges.

1er mai : la règlementation de la vente de muguet
C'est l'exception qui est la règle. Habituellement, la vente de fleurs sur la voie publique est interdite (en dehors des étals des fleuristes, évidemment). Cependant, le 1er mai, la vente du muguet sauvage est autorisée pour les particuliers «à titre exceptionnel conformément à une longue tradition». Il convient néanmoins de respecter les règles éventuellement fixées par la commune. JB

RESPECTEZ VOS VOISINS POUR VIVRE EN BONNE HARMONIE !

Les bruits de comportement peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils troublent de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit.

Vous avez un ou plusieurs coqs ? **RENTREZ-LES DANS LEUR ABRI.** Vous permettrez à votre voisinage de se reposer une nuit complète … et pas seulement jusqu'à 3 ou 4 heures du matin !!!

Un concert de chiens n'est pas plus agréable … **FAITES TAIRE VOTRE ANIMAL** quel que soit le moment où il décide de s'exprimer bruyamment … Vos voisins vous en seront reconnaissants !!!

Les beaux jours arrivent, tout le monde a envie de profiter de son jardin alors **APPLIQUEZ-VOUS A REGLER LE SON** de votre transistor ou de votre chaine hi-fi pour vous, et pas pour vos voisins qui n'ont peut-être pas envie de partager vos goûts musicaux !!!

CE NE SONT QUE QUELQUES EXEMPLES mais des hameaux bien déterminés m'ont été signalés et je sens la souffrance de ces botipratiens alors je vais y être très attentive et je vous rappelle que

LE MAIRE EST GARANT DE LA TRANQUILITE PUBLIQUE

Il me serait particulièrement désagréable de devoir faire dresser un procès-verbal par les gendarmes à des administrés qui ne cessent de troubler leur voisinage, **DE JOUR COMME DE NUIT** ; pour autant, je n'hésiterais pas s'il faut en arriver là. Bien que nous soyons à la campagne, il n'est pas interdit de respecter la tranquillité de son voisin et je compte, cher lecteur et chère lectrice sur le civisme de chacun ; il n'est pas trop tard pour se ressaisir.

Tous les bruits provoqués de jour comme de nuit par un locataire, propriétaire ou occupant ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice,...) ou encore par un animal (aboiements...) peuvent causer des troubles de voisinage. **Tous ces bruits sont considérés comme des bruits de comportement.**

Dès lors qu'ils sont répétitifs, intensifs, et durent dans le temps, ils peuvent causer un trouble anormal de voisinage.

UN SEUL DES TROIS CRITÈRES SUFFIT POUR CONSTITUER UNE INFRACTION.

Lorsqu'ils sont commis la nuit, entre 22h et 7h, il s'agit de tapage nocturne. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de démontrer que le bruit est répétitif, intensif et qu'il dure dans le temps

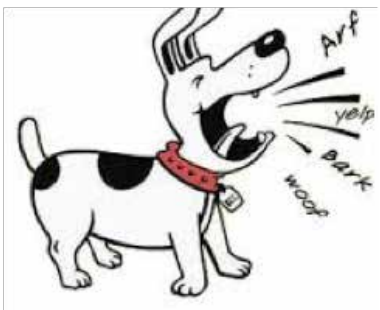

Votre maire,
Mireille ÉLOY

Etat civil

NOS PEINES…

Mme VALENCIN Marine décédée le 20 Février 2016
Mme BEAUCHAMP Bernadette décédée le 14 Mars 2016
Toutes nos condoléances aux familles endeuillées.

MESSES A BOUTIGNY-PROUAIS

1er dimanche du mois : Prouais - 4ème dimanche du mois : Boutigny
Horaires à vérifier sur la porte de l'église ou sur le site de la paroisse - www.paroisse-nogent-le-roi.com

ASSOCIATIONS COMMUNALES

SOCIETE DE CHASSE
Boutigny - J-M BARRIE - 02 37 65 15 82 - j-marc.barrie@orange.fr
Prouais - Bernard LETELLIER - 02 37 43 24 33

ASPIC
Bernard BENIT - 06 62 93 68 75 - marie-angele.schmitt@orange.fr

CLUB DE L'AMITIE
Michel ALLORGE - 02 37 65 16 75

AMICALE ANCIENS COMBATTANTS
Serge MARECHAL - 02 37 65 18 74

AMICALE SAPEURS POMPIERS
Baptiste DOUINE - 06 74 52 18 15 - www.sapeurspompiersboutigny.sitew.com

COMITE DES FETES DE PROUAIS
Viviane HELLEGOUARCH - 06 34 87 49 38

ASCBP Football
Giovanni GIOIA - 06 85 90 15 83 - ascbp@orange.fr - ascboutignyprouais.footeo.com

TIR « La Fraternelle »
Gil MARECHAL - 06 74 52 39 79 - marechal.gil@free.fr

MESSAMBIA Zumba Fitness
Alexandra PEETERS- 06 73 40 45 61 - messambia@hotmail.fr - www.messambia-zumba.fr

LES ESCAPADES DE BOUTIGNY- PROUAIS
Isabelle LEGER- 06 86 92 42 12 - ateliertheatreboutigny@gmail.com

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE Régine Deforges - 4 rue du Rosaire BOUTIGNY-PROUAIS
02 37 43 05 14 - Mercredi de 14h00 à 16h00 et Samedi de 16h00 à 18h00
bibliotheque-boutignyprouais@orange.fr ou boutigny.prouais@wanadoo.fr (mairie)

RPE
Caroline DIPELINO- 06 64 41 18 27 - rpe.boutigny-prouais@hotmail.fr - bebe.d@infonie.fr

GARDES DE MEDECIN Composer le 15
HOPITAL DE HOUDAN 01 30 46 18 00
GENDARMERIE Composer le 17

ASSISTANTE SOCIALE 02 37 65 82 64
sur rendez-vous le mardi matin
à la mairie de Boutigny

Collecte déchets ménagers - Rendez-vous sur le site internet, www.sieed.fr

PAYS HOUDANAIS

5ème FESTIVAL JAZZ N' BLUES

EN PAYS HOUDANAIS

Samedi 28 mai 2016

La Grange
10, rue Saint Rémy - 28410 Prouais
De 15h à 22h

STING ON THE NIGHT

Tarif unique de 5€ - Gratuit pour les moins de 18 ans
Billetterie sur place

www.cc-payshoudanais.fr